

Retrouvez les épisodes précédents sur mon site [herveferon.fr](http://herveferon.fr)

Lors de l'épisode précédent, je vous rappelais les conséquences de ce projet quant à la dégradation du patrimoine, de l'environnement et de l'offre de service public.

L'approche économique a précédé l'approche architecturale et patrimoniale. Il s'agit non pas d'un projet thermal, mais d'une opération de privatisation pour de la promotion immobilière très juteuse pour les actionnaires... On a encore du mal à comprendre comment les socialistes de Nancy ont pu cautionner et voter cela ...

=> D'abord, on peut s'interroger sur le fait que la société qui a remporté l'appel d'offres pour réaliser les très coûteuses études (payées par le contribuable) avait pu installer ses locaux sur le site de Nancy Thermal, deux mois avant même que le marché ne lui soit attribué. On l'a dit, on a posé la question, mais sur la place de Nancy, c'est l'omerta.

=> Ensuite, on peut s'interroger sur le fait que la même société qui avait réalisé toutes ces études, qui n'avaient d'autres buts que de légitimer la nécessité de créer un centre thermal, celle qui, en quelque sorte, a posé les règles du jeu, a pu candidater ensuite dans l'appel d'offres pour l'attribution de la future Délégation de Service Public ? On l'a dit, on a posé la question, mais sur la place de Nancy, c'est l'omerta.

=> Et puis, on peut s'interroger sur le fait que dans le cahier des charges de cet appel d'offre, il n'était pas prévu de subvention d'investissement. La règle a changé en cours de procédure, sans même que le Conseil de Métropole n'en ait été informé et sans qu'il ait pu se prononcer sur ce changement de règle en cours de jeu. On peut s'interroger aussi sur le fait qu'il y avait 4 candidats au départ et qu'un candidat se soit désisté, alors qu'on ne savait pas encore que le Grand Nancy allait rajouter 25 millions d'euros pour l'investissement au futur délégataire... Ce candidat a été lésé. On l'a dit, on a posé la question, mais sur la place de Nancy, c'est l'omerta.

=> On peut s'interroger sur le fait qu'à la fin de la concertation, il restait 3 candidats en lice et que celui qui a été choisi était toujours la même société, surtout alors que sa proposition était de très loin plus chère que celle des deux autres candidats !!! On l'a dit, on a posé la question, mais sur la place de Nancy, c'est l'omerta.

Pourquoi la presse n'a-t-elle jamais relayé précisément ces interrogations ? Pourquoi certains élus bien informés ont-ils accepté de ne rien dire et de voter ce qui sera le plus grand scandale financier du règne Rossinot ? Pourquoi le Préfet interpellé n'a-t-il même pas souhaité diligenter une enquête ? (on se souvient peut-être que le Préfet avait adressé un petit mot très amical à André Rossinot pour le rassurer sur le fait qu'il ne donnerait pas suite à nos interpellations, mais que par erreur c'est à moi que ce petit mot avait été envoyé... je l'ai conservé, juste pour le cas où quelqu'un dirait que j'invente). On l'a dit, on a posé la question, mais sur la place Stanislas, c'est l'omerta.

Alors revenons sur les chiffres :

On nous a annoncé, pudiquement en hors taxes, un coût de 97,9 millions pour ce projet. Sachez qu'en TTC, il vous en coûtera 117,48 millions. Vous devez le savoir, quand par ailleurs on vous augmente de quelques centimes par ci, par là, le ticket de bus ou l'entrée à la piscine... ou quand on vous raréfie les tournées de ramassage des ordures, ou quand on ne répare pas vos routes dangereuses dans les villes de la périphérie, tout ça pour faire des économies !

Et nul doute que ce coût de 117,48 millions va grimper, il en est ainsi dans tous les projets on nous annonce un coût au départ, puis il y a des avenants, des sommes qui se rajoutent, des imprévus... Et dans le Grand Nancy, on ne rend jamais publique la dépense finale !

Si ce prix vient encore à déraper, il est évident que la Métropole devra rajouter quelques millions avec l'argent des contribuables.

Il est écrit que le Grand Nancy versera (en plus des 25 millions) une contribution forfaitaire au concessionnaire de 2,26 millions d'€ (il est précisé que cette somme peut-être amenée à connaître "une légère variation"... Ce sont leurs propres termes !) Puis ils relativisent en ajoutant que chaque année ce concessionnaire reversera une redevance additionnelle de 400 000€ ce qui ramènerait, selon eux, la contribution du Grand Nancy à 1,837 millions d'€ (seulement !) Alors, ils tentent de se justifier en comparant cette somme au coût actuel de fonctionnement du site qui serait (selon eux, cela n'a jamais été clairement démontré) de 2,20 millions d'€ annuels... Sauf qu'ils comparent ce qui sera notre coût annuel (2,26 M d'€) moins la redevance additionnelle (400 000€) et là, ils ne retranchent pas les futurs recettes, car cela les arrange. Cette comparaison est donc fallacieuse. On vous embrouille !

Alors, faisons les comptes, les vrais comptes :

25 millions (subvention d'investissement)  
+ 55,11 millions (1,837 million multiplié par 30 ans)  
+ 400 000€ alloués aux deux candidats non retenus.

---

Total : 80,51 millions d'€

Sans compter les somme astronomiques dépensées pour les études préalables et sans compter les dérapages à venir de ces sommes prévisionnelles...

=> On peut donc légitimement s'interroger sur le respect du bien et de l'argent public, quand on sait que dans son budget prévisionnel (document noyé dans les centaines de pages en annexes au projet de délibération de la Métropole avant l'attribution de la DSP), la société qui exploitera le Grand Nancy Thermal, prévoit un bénéfice réalisé sur 30 ans (même période) de 87 millions d'€ ! Qui seront donc redistribués en dividendes aux actionnaires privés... Cette société étant une filiale de Valvital, Bouygues (je vous ai dit que cela n'était en fait qu'un projet de promotion immobilière juteux...) et une banque. Ces entités prêteront également de l'argent à leur propre filiale... à 7% d'intérêts ! Complaisance, complaisance... Ces intérêts remboursés grâce, entre autres, à l'argent public que la Métropole apportera chaque année, seront également versés en dividendes aux actionnaires ! Elle n'est pas belle la vie ???

La boucle est bouclée ! On l'a dit, on a posé la question, mais sur la place de Nancy, c'est l'omerta.

Un exemple de plus : lors du vote de la DSP en juillet 2018, les élus ont été trompés. La délibération et le contrat prévoient une subvention de fonctionnement de 2,2 millions d'euros par an à partir de la quatrième année et jusqu'à l'échéance du contrat. Cette subvention est censée "compenser les sujétions de service public imposées au délégataire" (limitations de tarifs et autres obligations pouvant affecter la rentabilité). Or selon leur planning, les quatre premières années seraient consacrées aux démarches administratives et aux travaux,

l'exploitation étant prévue à partir de la cinquième année seulement. Il n'y aura donc au cours de la quatrième année, ni fonctionnement, ni sujétion de service public ! Cette subvention est en réalité une nouvelle subvention d'investissement qui s'ajoute aux 25 millions (non prévus au départ) et qui figure comme telle dans les annexes financières que personne ne lit !

J'ajouterai que sur un certains nombres d'irrégularités effectivement constatées et démontrées, un recours au Tribunal Administratif dans l'intérêt public, a été engagé par des élus métropolitains Annie Lévi-Cyferman (élue de Vandoeuvre), Stéphanie Gruet (élue de Malzéville), Hinde Magada (élue de Tomblaine) et moi-même, par une élue municipale de Nancy Françoise Hervé et par l'association de citoyens "le Bien Commun". Nous avons l'espoir de voir cette démarche aboutir et que la vérité éclate au grand jour.

Je souhaiterais qu'avec des élus de droite comme de gauche, on puisse en reparler. Tout ce que j'écris là est factuel et interroge donc fortement. Des élus peuvent s'être trompés ou avoir été abusés, il n'y aurait pas de honte à le reconnaître. Parlons en, construisons ensemble l'avenir. La Métropole du Grand Nancy est dépassée par son niveau d'endettement qui passera le cap, d'ici deux ans, du milliard d'euros. Elle n'aura plus les moyens d'exercer les missions qui entrent dans ses domaines de compétences, dans son coeur de métier. D'autres choix seront encore possibles, si nous décidons de tourner la page, de rompre avec ces méthodes de gouvernance...

Nous avons toujours affirmé être favorables à une rénovation et une modernisation de ce site, qui était jusque là, très populaire et très fréquenté par les Grands Nancéens, alors que les élus en place ont négligé son entretien et portent seuls la responsabilité des dommages constatés aujourd'hui.

Nous sommes favorables à une renaissance du thermalisme, valorisant ainsi cette ressource en eau thermale qui est un bien public et non privé. C'est pourquoi nous sommes opposés au projet adopté par la Métropole du Grand Nancy, qui n'est conçu ni dans l'intérêt des usagers, ni dans celui des contribuables, mais qui constitue une opération immobilière et financière au service d'intérêts privés.

On est là au coeur du "Projet pour une autre façon de faire Métropole", quand est-ce qu'on en parle sérieusement ?